

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/09/2006 - Convocation du 21/09/2006
Compte rendu affiché le : 06/10/2006

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Présents : M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT;
Mme BOUHEY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; Mme WYMAN;
Mme BROSSARD; M. CHRETIN; Mme MARMONIER; Mle
VEYRIER; Mme PERRIN; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD;
Mme ZULI; M. FORGET; Mle MILLET; M. BELLOT; M.
BOUREZG

Absents représentés : Mme GLATARD (pouvoir à Mme GUERIN); M. MACHURAT
(pouvoir à Mle MILLET); M. MEYER (pouvoir à M. RODRIGUEZ);
M. AUROY (pouvoir à M. GONDELAUD)

Absents : M. GOSSET; Mme BERRA; M. FERNANDES; Mme LABASOR

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	25

Objet : Recrutement d'un agent contractuel pour travaux entretien et peinture

Le surcroît de travail des Services Techniques communaux avec l'important chantier de l'Hôtel-de-Ville et des travaux sur les autres bâtiments communaux est rappelé.

Aussi, il est proposé, en vertu de l'article 3, alinéa 2 de la Loi du 26 Janvier 1984, de recruter un agent contractuel pour les travaux d'entretien et de peinture dans les bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique,
- **AUTORISE le recrutement d'un agent pour besoins occasionnels au 1^{er} octobre 2006, au sein des Services Techniques et pour les raisons visées dans l'exposé de Madame l'Adjointe,**
- **DIT que la rémunération afférente à ce recrutement sera calculée sur la base du 1^{er} échelon du grade d'agent des services techniques, indice brut 274, indice majoré 279**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 28 septembre 2006
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 25/10/2006
Publication ou affichage du 26/10/2006
Paul LAFFLY,
Maire.